

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 26 NOVEMBRE 2018

18 H 30

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Tourisme
 - A. Demande de subvention au Département de l'Ardèche pour le renouvellement de la signalétique de randonnée
 2. Eau / Assainissement
 - A. Acquisition de terrain pour le captage de Vahylles (St Clément)
 - B. Validation des plans d'actions de réduction des pertes en eau sur les communes de St Pierreville et Intres
-

Date de la convocation : 19 novembre 2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Raymond Fayard, M. Thierry GIROT, Mme Monique PINET, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. Frédéric PICARD.

Absents excusés représentés : M. Michel VILLEMAGNE pouvoir à M. Maurice WEISS, M. Roger PERRIN pouvoir à Mme Monique PINET.

Absent excusé : M. René JULIEN.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Maurice WEISS

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne TERNOIS, Directrice des Ressources Humaines
- Fabien RAVIER, Directeur du pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZÉ, Directeur des services techniques
- Christian FEROUSSIER, Directeur du pôle Culture
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Economie
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter la séance.

1. Tourisme

M. le Président laisse la parole à Romain Schockmel.

A. Demande de subvention au Département de l'Ardèche pour le renouvellement de la signalétique de randonnée

Catherine Faure indique que, dans le cadre de la stratégie de développement des sports de nature visant notamment à homogénéiser les réseaux de randonnée sur l'ensemble du territoire, la Communauté de communes Val'Éyrieux souhaite renouveler la signalétique sur le secteur correspondant à l'ex-Pays du Cheylard.

Cette opération, qui s'appuie sur la nouvelle charte départementale, concerne l'acquisition des matériels de signalétique directionnelle.

Le coût de cette opération est estimé à 6 629 € HT.

M. Le Président demande au Bureau de l'autoriser à solliciter l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 40 % des dépenses réalisées, dans le cadre du règlement d'aide au renouvellement de la signalétique départementale de randonnée.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche à hauteur de 40 % du montant des dépenses pour le projet de renouvellement de la signalétique départementale de randonnée sur le secteur de l'ex-Pays du Cheylard ; charge M. le Président d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Eau / Assainissement

M. le Président laisse la parole à Raymond Fayard.

A. Acquisition de terrain pour le captage de Vahyilles (St Clément)

Raymond Fayard informe le Bureau qu'il convient d'acquérir des parcelles situées sur la Commune de St Clément, dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de Vahyilles.

Il s'agit des parcelles :

- A33, correspondant au captage, d'une superficie totale de 1205 m²
- A222, correspondant au réservoir, d'une superficie totale de 130 m²

Le propriétaire de ces parcelles est la Commune de St Clément.

La cession a été négociée à l'euro symbolique, avec dispense de verser l'euro.

Ainsi, il est proposé au Bureau d'acquérir ces parcelles à la Commune de St Clément, à l'euro symbolique avec dispense de verser l'euro.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition à la Commune de St Clément des parcelles A33, d'une superficie totale de 1205 m², et A222, d'une superficie totale de 130 m², à l'euro symbolique avec dispense de verser l'euro ;

autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

B. Validation des plans d'actions de réduction des pertes en eau sur les communes de St Pierreville et Intres

M. Fayard rappelle au Bureau la loi Grenelle 2 qui crée, pour lutter contre les fuites dans les réseaux d'eau, de nouvelles obligations aux collectivités organisatrices des services d'eau potable et des incitations fiscales :

- Disposer d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau potable
- Établir un plan d'actions en cas de rendement du réseau de distribution d'eau potable inférieur aux seuils fixés par décret.

Ainsi, les collectivités qui s'inscrivent dans cette perspective conserveront leur taux de redevance de prélèvement sur la ressource en eau. Dans le cas contraire, ce dernier sera doublé.

Il informe le Bureau que les réseaux d'eau potable des communes de St Pierreville et Intres ont un rendement de réseau inférieur aux seuils. Par conséquent, des plans d'actions de réduction des pertes en eau pour améliorer le rendement de ces réseaux de distribution ont été établis.

À noter que le contenu de ces plans d'actions doit être adapté aux problèmes identifiés sur les réseaux de la collectivité et qu'un calendrier de mise en œuvre des actions doit être précisé, de même que les modalités de suivi annuel du rendement des réseaux de distribution d'eau. Ces plans d'actions doivent être actualisés chaque année tout en étant conçu dans la durée, en tenant compte de la mise en œuvre des effets des actions à court, moyen et long termes.

Raymond Fayard présente au Bureau les plans d'actions de réduction des pertes en eau établis pour les communes de St Pierreville et Intres, joints en Annexe 1 du présent compte-rendu.

Au vu de ces obligations, Thierry Girot estime que l'Agence de l'Eau devrait financer les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable.

Carine Faure signale que deux refus ont encore été reçus ce jour à Val'Eyrieux pour des travaux de ce type en eau et en assainissement.

M. le Président rappelle que l'Agence de l'Eau a promis plus d'argent pour 2019 et début 2020. A voir ce qu'il en sera ensuite...

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver les plans d'actions de réduction des pertes en eau des communes de St Pierreville et Intres, tels que proposés ; autorise M. le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 18h45

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard



ANNEXE 1

Commune de SAINT PIERREVILLE

Communauté de communes Val'Eyrieux.

PLAN D' ACTIONS DE REDUCTION DES PERTES EN EAU – Version du 21 novembre 2018

En préambule, il est précisé que la Communauté de communes Val'Eyrieux est en charge de la compétence eau potable uniquement depuis le 1^{er} janvier 2016. Depuis cette date, nous a avons mis en œuvre un suivi hebdomadaire des compteurs généraux et une démarche de réparation systématique des fuites lorsque celles-ci sont localisées. Ces démarches n'ont pas encore permis d'accroître significativement le rendement du réseau. Cependant, nous procéderons prochainement, fin 2018 et courant 2019, à des campagnes de recherches de fuite (sectorisation en période de faible consommation) afin de localiser les secteurs fuyards.

TYPE d'ACTION	OBJECTIF	Actions déjà effectuées – Actions à effectuer
Synthèse des connaissances	Connaître le patrimoine	<ul style="list-style-type: none">Réalisation d'un schéma directeur d'eau potable comprenant l'établissement de plan de réseau, y compris précision concernant les diamètres, les années de pose, matériaux – effectué en 2015.
	Connaître le fonctionnement du réseau	<ul style="list-style-type: none">Synthèse des données de facturation et de consommation en vue de la rédaction d'un RPQS – effectué annuellement depuis 2016.
	Connaître les actions déjà en cours	<ul style="list-style-type: none">Recherche et sectorisation des secteurs fuyards dans le cadre du SDAEP – effectué en 2015. Un très faible niveau de fuite avait été observé à l'époque.

Mise en place d'actions de connaissance et de suivi	Améliorer la connaissance du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour le plan de réseaux lors des interventions d'exploitation (cassee, création de branchement, etc.) – Délai : sans, quotidiennement.
	Améliorer la connaissance du fonctionnement du réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des volumes mis en distribution : mise en place de carnets de suivi des ouvrages de stockage et des compteurs généraux – effectué depuis 2017. • Connaissances des volumes consommés non comptabilisés : mise en place de comptage sur les sites et ouvrages publics (locaux, fontaines, station d'épuration, purge de réseau...) – Délai : 2019 • Suivi des débits de nuits : Réalisation de campagnes de recherche nocturnes (ou entre 14h00 et 16h00 compte tenu du caractère rural de la commune) – Délai : 2019 à la suite de la pose des compteurs sur les branchements non comptabilisés. • Suivi et analyse des interventions afin d'identifier les secteurs sensibles aux casses et donc aux fuites – Délai : sans, quotidiennement. • Suivi et analyse des interventions : mise en place d'un SIG. – Délai : 2020
	Mise en place de méthodes et outils d'aide à la décision	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode de modélisation (modélisation hydraulique) : Sans objet à ce jour.
Diagnostic de la situation	Identifier et caractériser les secteurs les plus fuyards	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des informations pour identifier et caractériser le fonctionnement des grands secteurs du réseau, hiérarchisation des secteurs les plus fuyards. Compte tenu du morcellement important du système d'adduction d'eau de la commune de ST PIERREVILLE et des faibles volumes consommés (caractère rural), cette analyse est effectuée de façon hebdomadaire dans le cadre du suivi des ouvrages et des compteurs généraux mis en œuvre depuis 2017 (Cf. Mise en place d'actions de connaissance et de suivi)

	Définir et planifier les actions à conduire	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de l'écart entre le rendement du réseau et le rendement réglementaire à atteindre, identification des actions à conduire pour la réduction des pertes en eau, définition du calendrier de mise en œuvre des actions. Délai : Débuté depuis 2017, à finaliser à la mise en place de compteurs sur les branchements non comptabilisés et suite aux recherches nocturnes de fuites.
Mise en place des actions de réduction des pertes en eau	Campagnes de recherche de fuites	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une sectorisation fine, pré-localisation et localisation des fuites, suivie des réparations, inspection des canalisations. Délai : Sans objet à ce jour. En revanche, suite aux campagnes de mesure de nuit, la Communauté de communes pourra programmer des campagnes hydroacoustiques pour la localisation des fuites.
	Gestion des pressions	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet à ce jour.
	Réparation de réseaux	<ul style="list-style-type: none"> Réparation des fuites : Toutes les fuites localisées à ce jour ont été systématiquement réparées. A l'issue des recherches nocturnes de fuite et de la mise en œuvre de compteurs sur les branchements non comptabilisés, la Communauté de communes définira, en fonction du nombre de désordres, un programme de réparation de fuite, soit immédiat en cas de fuite isolée, soit pluriannuel si les fuites sont diffuses sur des tronçons importants.
	Remplacement de réseaux	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet à ce jour.

Commune de INTRES

Communauté de communes Val'Eyrieux.

PLAN D' ACTIONS DE REDUCTION DES PERTES EN EAU – Version du 21 novembre 2018

En préambule, il est précisé que la Communauté de communes Val'Eyrieux est en charge de la compétence eau potable uniquement depuis le 1^{er} janvier 2016. Depuis cette date, il a été mis en œuvre un suivi hebdomadaire des compteurs généraux et une démarche de réparation systématique des fuites lorsque celles-ci sont localisées. Ces démarches ont permis fin 2017 de localiser et de réparer une fuite importante. Le bénéfice de la réparation de cette fuite n'a pu être apprécié sur le rendement déclaré en 2017 mais le rendement sera nettement amélioré sur l'exercice 2018.

TYPE d'ACTION	OBJECTIF	Actions déjà effectuées – Actions à effectuer
Synthèse des connaissances	Connaître le patrimoine	<ul style="list-style-type: none">Réalisation d'un schéma directeur d'eau potable comprenant l'établissement de plan de réseau, y compris précisions concernant les diamètres, les années de pose, matériaux – effectué en 2014.
	Connaître le fonctionnement du réseau	<ul style="list-style-type: none">Synthèse des données de facturation et de consommation en vue de la rédaction d'un RPQS – effectué annuellement depuis 2016.
	Connaître les actions déjà en cours	<ul style="list-style-type: none">Recherche et sectorisation des secteurs fuyards dans le cadre du SDAEP – effectué en 2015. Une fuite significative avait été identifiée mais non localisée dans le cadre du SDAEP.Recherche, localisation et réparation d'une fuite significative en 2017 par la Communauté de communes Val'Eyrieux. <p>Conclusion : baisse significative de volume mis en distribution à confirmer lors du calcul du rendement fin 2018.</p>

Mise en place d'actions de connaissance et de suivi	Améliorer la connaissance du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour le plan de réseaux lors des interventions d'exploitation (casse, création de branchement, etc.) – Délai : sans, quotidiennement.
	Améliorer la connaissance du fonctionnement du réseau	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance des volumes mis en distribution : mise en place de carnets de suivi des ouvrages de stockage et des compteurs généraux – effectué depuis 2017. Suivi des débits de nuits : Sans objet avant le calcul du rendement 2018. Délai : début 2019. Suivi et analyse des interventions afin d'identifier les secteurs sensibles aux casses et donc aux fuites. – Délai : sans, quotidiennement. Suivi et analyse des interventions : mise en place d'un SIG. – Délai : 2020
	Mise en place de méthodes et outils d'aide à la décision	<ul style="list-style-type: none"> Méthode de modélisation (modélisation hydraulique) : Sans objet à ce jour.
Diagnostic de la situation	Identifier et caractériser les secteurs les plus fuyards	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des informations : effectué depuis 2017 dans le cadre du suivi des compteurs généraux
	Définir et planifier les actions à conduire	<ul style="list-style-type: none"> En attente du calcul du rendement 2018.
Mise en place des actions de réduction des pertes en eau	Campagnes de recherche de fuites	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une sectorisation fine, pré-localisation et localisation des fuites, suivi des réparations, inspection des canalisations. Délai : Sans objet à ce jour. En attente du calcul du rendement 2018.
	Gestion des pressions	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet à ce jour.
	Réparation de réseaux	<ul style="list-style-type: none"> Réparation des fuites : Toutes les fuites localisées à ce jour ont été systématiquement réparées. En fonction du rendement 2018, la Communauté de communes définira, en fonction du nombre de désordres, un programme de réparation de fuite, soit immédiat en cas de fuite isolée, soit pluriannuel si les fuites sont diffuses sur des tronçons importants.
	Remplacement de réseaux	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet à ce jour.